

### La République du Centre, 10 juin 2015

#### **SÉNAT ■ Une proposition de loi**

Jean-Pierre Sueur, sénateur du Loiret, a déposé, hier, une proposition de loi co-signée par le groupe socialiste et « visant à pénaliser l'acceptation par un parti politique d'un financement par une personne morale ». Elle entend rétablir une incrimination pénale pour les partis politiques qui accepteraient des dons de personnes morales autres que des partis politiques, en violation de la loi afin de mettre fin à un « vide juridique ». Les sénateurs PS espèrent une inscription rapide à l'ordre du jour du Parlement. ■